

# LA PRÉFECTURE AUX ORDRES D'UN LOBBY D'EXPULSEURS : L'UNION NATIONALE DES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS

**RAPPEL DES FAITS** : suite aux mobilisations du Front contre les Expulsions (manifestations, occupations, soupes des mal-logé.es, interpellations publiques, rassemblements, campagne nationale regroupant toutes les fédérations de défense des locataires), un arrêté anti-remise à la rue est arraché à la Ville de Grenoble le 13 mai 2019.

Le 21 mai, l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers dénonce une « prise en otage des propriétaires » et demande à la préfecture de l'Isère d'attaquer en justice l'arrêté municipal.

Le 4 juin, la préfecture s'exécute et assigne la mairie de Grenoble au tribunal administratif.

Le 24 juin, le tribunal statue sur la légalité de l'arrêté anti-remise à la rue, et rendra son verdict le 26 juin.

**AUJOURD'HUI**, le 25 juin, nous manifestons devant le siège de l'UNPI 38 car nous dénonçons ce « deux poids deux mesures » : d'un côté un lobby pro-expulsions qui représente et conseille une minorité de propriétaires-bailleurs obtient en moins de quinze jours que la préfecture attaque un nouveau droit, et de l'autre un mouvement de mal-logés, sans abris et locataires qui n'auront jamais été ne serait-ce que reçu par le préfet afin qu'il prenne des mesures contre les expulsions qui se déchaînent.

Les propriétaires immobiliers sont responsables d'environ un tiers des expulsions locatives en France, alors que leurs profits augmentent du fait de la hausse générale des loyers et que la situation sociale s'aggrave terriblement ! Alors qu'ils font leur laine sur le dos des locataires, l'UNPI demande toujours plus de facilités pour expulser et moins de droits pour les plus modestes !

Nous affirmons que notre cause est légitime, quelque soit la décision de justice qui interviendra concernant l'arrêté anti-mise à la rue municipal, que le droit au logement ne doit pas être mis en cause par le droit de propriété, et que notre combat continuera tant qu'il le faudra !

## **NOUS REVENDIQUONS :**

- l'application de la loi de réquisition
- la baisse des loyers et des charges et leur gel, comme voté à Berlin et New-York ces dernières semaines
- l'interdiction des expulsions et le vote d'arrêté en ce sens dans toutes les communes du département
- la fin des pratiques méprisantes, dangereuses et souvent illégales des agences et des propriétaires immobiliers ( concernant les arnaques à l'état des lieux, les cautions jamais remboursées, les garants extravagants, les expulsions illégales, les congés pas donnés dans les règles, le refus de faire les travaux, l'insalubrité de nombreux logements)
- l'arrêt de la marchandisation du logement : interdiction de la rente et de la spéculation
- la constitutionnalisation du droit au logement et la supériorité des droits fondamentaux vis-à-vis du droit de propriété
- l'abrogation de la loi ELAN et ses mesures anti-pauvres, anti-locataires, pro-expulsions.